La moindre preuve de culpabilité donne chez nous aux autorites moscovites le droit de condamner à la peine capitale.

L'organe national de la province intitulé *Praca* (le Travail) contient l'extrait suivant d'un curieux article de M. Pogodine, professeur à l'université de Moscou :

« Je vous répète que les Polonais doivent coûte que coûte, être expulsés des provinces occidentales, c'est-à-dire de la Lithuanie, de la Podolie, de la Wolhynie et de l'Ukraine. Ils doivent s'en aller ailleurs avec leurs capitaux, leurs lettres de gage, leurs contrats et obligations, avec leur clergé, leur deuil, et toute leur fortune mobilière. Mais la fortune immobilière, c'est notre propriété la plus légitime : les Polonais ne doivent pas posséder dans ces provinces un seul pouce de terrain. »

—

On mande des frontières de Pologne en date du 16 février :

Le gouvernement a ordonné que le couvent des Bernardines et l'église de Sainte-Croix à Varsovie fussent évacués dans huit jours pour être transformés en prisons d'Etat. L'autorité ecclésiastique a déclaré qu'elle ne céderait qu'à la force.

Les rues qui avoisinent la citadelle de Varsovie vont être démolies. On construira des bastions sur leur emplacement.

Mexique.

Le paquebot *Vera-Cruz* a apporté de nombreuses correspondances qui confirment les satisfaisantes nouvelles du Mexique données par la télégraphie. Presque toutes les villes importantes sont au pouvoir de l'armée alliée. Le général Castagny est entré à Zacatecas et le général Mejia a marché de San-Luis de Potosi sur la ville de Catorce qui conduit à celles de Saltillo, de Monterey et de Cohahuila. On annonce un mouvement prochain des trois divisions Mejia, Marquez et Miramon, qui, soutenues par l'armée française, s'avanceraient vers les côtes du Pacifique et occuperaient les ports de cet océan. Juarez s'est rendu dans le nouveau Leon, à Monterey, et se disposerait à quitter le territoire mexicain.

Les riches gisements argentifères qui abondent au Mexique sont maintenant sous la protection de l'intervention. Tout se dispose pour la reprise des travaux de ces mines, désormais à l'abri des exactions des juaristes. La discipline de l'armée française pénètre dans les rangs des troupes mexicaines et les populations reprennent le courage moral qui leur manquait depuis si longtemps.

La situation est donc excellente là-bas. Ici elle tend à un achèvement. La députation mexicaine complétée par l'arrivée des deux délégués de la Junte qui apportent les derniers résultats du plébiscite se dispose à quitter Paris pour se rendre à Miramar auprès de l'archiduc Maximilien. Cette fois, il ne s'agit plus d'une réponse à donner, mais d'une résolution à prendre. On dit que le futur empereur s'embarquera, dans le courant du mois prochain, pour le Mexique. Alors nos troupes pourraient revenir en France avant l'automne.

On lit dans le *Bulletin de Paris* :

« Les correspondances de New-York vont jusqu'au 4 février. Elles continuent à être favorables aux Confédérés, qui ont repris partout l'offensive. Ils menacent sérieusement Newburn, dans la Caroline du Nord. Les troupes fédérales ont été obligées de se replier dans l'intérieur de cette ville, après avoir essuyé des pertes graves. D'un autre côté, on annonce que le siège de Charleston va être abandonné. Le général Gilmore, désespérant de réduire cette ville qu'il bombarde depuis si longtemps, aurait reçu l'ordre de revenir.

» A Washington, le président Lincoln a ordonné une levée de 200,000 hommes. On évalue à 529 millions de dollars les dépenses militaires pour l'armée jusqu'à ce moment. Voilà donc deux milliards et demi jetés déjà dans cette guerre fratricide. Et où en sont les hommes du Nord ? Ils sont un peu moins avancés que le premier jour de la conflagration !... »

Le paquebot de Cuba est arrivé hier matin à Cadix, après quinze jours de navigation. On avait reçu à la Havane des dépêches importantes du général Espinar, qui est revêtu du commandement en second, à San-Comingo.

La *Gazette de Madrid* publie un rapport du ministre de la marine sur un incident d'une certaine gravité. Le vapeur de guerre *Don-Antonio-de-Ulloa* a enlevé dans les eaux de Saint-Domingue, sous le feu des insurgés réunis pour protéger le débarquement, un paquebot anglais, la *Julia*, qui leur portait un materiel de guerre considérable, notamment 264 barils de poudre anglais, 664 fusils à piston avec leurs baïonnettes, 100,000 capsules, de la farine, du riz et du tabac. Cette capture a eu lieu sans coûter un seul homme aux Espagnols.

La *Guienne*, paquebot des Messageries Impériales, venant du Bresil, avec 150 passagers, est entrée le 15 à Lisbonne. Elle en repartait à quatre heures pour Pauillac avec 105 passagers du Bresil. L'état sanitaire est très bon.

La *Guienne*, partie de Rio-Janeiro le 14 janvier, apporte la nouvelle d'un changement de ministère au Brésil.

Le président de la Chambre des députes M. Zacarias de Goesse Vasconcellos, a été chargé de la formation du nouveau Cabinet qui est ainsi composé :

Zacaeias, président du conseil et ministre de la justice ; le sénateur Dias de Carvalho, finances ; José Bonifacio, intérieur; Paes Barreto, affaires étrangeres ; Dias Vieira, marine ; José Mariano de Mathos, guerre ; Domiciano Leibe Ribero, agriculture et travaux publics.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

MAIRIE DE ROUBAIX.

Mise en recouvrement du rôle de la contribution personnelle et mobilière et de celui des patentes pour l'année 1864.

Le Maire de la ville de Roubaix, chevalier de la Légion d'Honneur, prévient ses concitoyens qu'à dater de ce jour, le rôle des Contributions personnelle et mobilière et celui des patentes est en recouvrement, et qu'il s'élève en principal et centimes additionnels,

SAVOIR :

1° Le rôle de la Contribution personnelle et mobilière à la somme de . .	95,323 fr. 32
2° Le rôle des patentes à la somme de	384,127 » 37
3° Frais d'avertissement	191 » 65
TOTAL : Quatre cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-deux francs trente-quatre centimes. .	479,642 fr. 34

Les Contributions directes sont exigibles par douzième. Les propriétaires et principaux locataires des maisons sont tenus, un mois avant le déménagement de leurs locataires ou sous-locataires, de se faire représenter les quittances de leurs Contributions, à peine d'en demeurer responsables. En cas de refus de la part du locataire ou du sous-locataire de produire les quittances demandées, le propriétaire ou principal locataire doit immédiatement en prévenir le Percepteur et retirer de lui une reconnaissance, par écrit, de cet avertissement. En cas de déménagement furtif, pareil avis doit être donné dans les trois jours au Percepteur. Les demandes en decharge ou réduction doivent être présentées dans les trois mois de la publication des rôles, et les demandes en remises ou modérations pour pertes occasionnées par des événements extraordinaires, dans les quinze jours qui suivent ces événements. Toute réclamation à laquelle ne seraient pas joints l'extrait du rôle et la quittance des termes échus ne sera pas admise. Celles qui auront pour objet une cote en-dessous de trente francs ne seront pas assujéties au droit du timbre.

Fait à la Mairie de Roubaix, le 17 février 1864.

ERNOULT-BAYART.

Le contingent fourni par le canton de Roubaix, lors du tirage au sort, a donné les chiffres suivants :

Croix	17
Wasquehal . .	13
Wattrelos . . .	54
Roubaix . . .	287
Total. . .	371

Le tribunal correctionnel de Lille, dans son audience de mercredi, a condamné le nomme Charles Mallet, de Roubaix, à 13 mois de prison, 50 fr. d'amende, cinq ans de surveillance et cinq ans d'interdiction des droits civils, pour excitation à la débauche.

La femme Druissens, aussi de Roubaix, qui se livrait au même commerce, a été condamnée à une peine semblable.

Cour d'assises du Nord.

Présidence de M. le conseiller BOTTIN. — Assesseurs, MM. ROSSIGNOL et DE LA GORCE, conseillers. — Ministère public, M. GIMELLE, substitut.

Audience du 15 février 1864.

AFFAIRE RITTER.

FAUX EN ÉCRITURE DE COMMERCE.

Vers la fin de novembre 1863, l'accusé Jean-Constant Ritter, âgé de 29 ans, marchand épicier, né à Paris, demeurant à Roubaix, se présenta chez un carrossier de cette ville, le sieur Holvoet, et après quelques pourparlers il fit l'acquisition d'une voiture et d'un harnais. Le prix total, fixe à 1,960 francs, devait être payé comptant.

Le 3 décembre, Ritter revint chez Holvoet et lui présenta un billet à ordre de la somme de 1,380 francs, le priant de vouloir bien, après l'avoir fait escompter, retenir une somme de 500 francs et de lui remettre le surplus. Holvoet trouva cet à-compte insuffisant et e srefusa à ce qui lui était demandé.

Le lendemain, dès le matin, Ritter se présenta de nouveau chez lui. Il était à cheval et paraissait pressé. Il remit à Holvoet une lettre missive contenant un nouvel effet de commerce d'une valeur, cette fois de 2,000 francs, qu'il le priait d'escompter et dont il partagerait ensuite le montant avec lui. L'effet joint à cet écrit une lettre de change, censée tirée sur un sieur E. Moutiers, de Lisieux, à l'ordre de Matagrin Stolz et Ce, de Paris ; elle portait en outre au verso des endossements revêtus des signatures Hannart frères, Amédé Prouvost et Florin, négociants à Roubaix. Ces signatures éveillerent l'attention du sieur Holvoet qui s'empressa de vérifier ses soupçons, et acquit promptement la certitude que de même que la lettre de change, elles étaient complètement fausses et de la main de Ritter. Arrêté presqu'immédiatement, Ritter a dû faire l'aveu de sa culpabilité. La veille, ainsi qu'il l'a reconnu, il s'était rendu à Lille et avait remis à un tailleur à cette ville, le sieur Décarpentry, à compter sur les sommes dont il lui était redevable, le billet de 1,380 fr., refusé le matin par le sieur Holvoet. Ce billet, tiré sur la même maison et revêtu des mêmes endossements et signatures que le premier, était également faux. Le sieur Decarpentry, ignorant cette circonstance, l'avait négocié et se disposait à remettre à Ritter une partie de la somme touchée, lorsque celui-ci fut arrêté. Ritter a déjà été condamné pour abus de confiance.

Comme nous l'avons dit, dans notre dernier numéro, déclaré coupable par le jury Ritter a été condamné à sept ans de travaux forcés et 100 fr. d'amende.

Le public apprendra avec satisfaction que par suite de plaintes nombreuses, signalées dans les journaux, d'importantes améliorations vont être apportées dans l'exploitation de nos voies ferrées.

A la suite d'une enquête ordonnée par le gouvernement et dans laquelle les compagnies ont été appelées à donner toutes les explications nécessaires, plusieurs décisions importantes ont été prises dans l'intérêt des voyageurs et des expéditeurs.

Ainsi, la vitesse des trains express devra être effectivement de 55 à 60 kilomètres à l'heure ;

Des trains directs omnibus faisant 10 kilomètres à l'heure vont être organisés sur toutes les lignes ;

On reduira au minimum de 15 minutes l'attente des trains de correspondance etc.

Ceci est l'amélioration obtenue.

Il y a aussi le programme des réformes projetées.

En voici l'énumération :

1° Libre accès de toutes les voitures dans les gares ;

2° Reduction des délais pour le transport des marchandises à petite vitesse ;

3° Admission à prix réduits des voyageurs dans les trains de marchandises ;

4° Chauffage des voitures de toutes classes ;

5° Etablissement dans Paris d'une factorerie centrale ayant dans les divers quartiers des succursales communes à toutes les compagnies.

On assure qu'il sera prochainement question de compléter l'ensemble des mesures opportunes que nous venons de signaler par la réduction des tarifs appliqués au transport des voyageurs et des marchandises.

Ce matin ont eu lieu les funérailles de M. l'abbé Salembier.

Une foule nombreuse a rendu les derniers devoirs au respectable prêtre qu'entourait une grande vénération.

Outre le clergé des trois paroisses, on remarquait, parmi les ecclésiastiques, M. le doyen de St-Christophe, M. le doyen de Lannoy, MM. les curés de Bachy et de Louvil, M. Dayez, principal du Collège, plusieurs professeurs et les RR. PP. Récollets.

M. l'abbé Salembier était né en 1798 et avait atteint, par conséquent, sa soixante-sixième année. Il a été professeur de théologie au Séminaire de Cambrai, puis successivement curé d'Herlies et de Cysoing, et en dernier lieu, curé de Vieux-Rieug, près Avesnes ; partout il a su se faire aimer par sa douceur et sa charité, et c'est bien véritablement de lui que l'on peut dire qu'il était le père des pauvres.

Nous espérons pouvoir publier prochainement une notice sur les travaux remarquables de M. l'abbé Salembier.

On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

J'avais l'intention de ne pas donner suite à ma lettre du 13 parce qu'il me semble entendre vos lecteurs dire avec Boileau : La critique est aisée mais.... la constitution même d'une commission est difficile (1).

Cependant, comme je vous ai promis des renseignements sur la séance du 5, j'entre avec vous dans la grande salle de l'Hôtel-de-ville, mise gracieusement à notre disposition par l'Administration municipale.

Deux plans déposés sur une table sont mis à la disposition des signataires ; des listes attendent les adhésions, mais je remarque que ces listes n'autorisent pas à mentionner d'autre projet que ceux dont je vous ai entretenu, c'est-à-dire la propriété de M. J.-B. Roussut et celle de M. Lecomte-Delerue.

Mon vote sera donc pour l'une ou pour l'autre.... à moins que je ne sois satisfait ni de l'une ni de l'autre.

Mais, écoutez : l'appel nominal est commencé.

Deux cent six personnes ont répondu.

Comme la Commisssion qui siège au bureau a décidé qu'il faut deux tiers des signataires pour valider les votes et que pour obtenir ce résultat 216 voix seraient nécessaires, il n'y aurait plus qu'à se retirer si quelqu'un ne proposait à l'instant, d'aller à la recherche de quelques personnes, au Cercle du Commerce.

Or, il est à remarquer que dans cette réunion, les adhérents nouveaux sont plus nombreux que les anciens, ce qui leur permettra d'imposer aux sociétaires actuels qui, dès lors, perdent leur qualité de fondateurs pour être absorbés dans le nouveau Cercle.

Après constatation du nombre des membres présents, M. le Président du bureau prend la parole, il indique les recherches qu'il a faites ainsi que ses collègues pour constituer une nouvelle Société dans un local plus spacieux, il propose de voter pour l'un ou l'autre des deux plans exposés, ces plans répondant *seuls* au programme tracé, puis il ajoute que les personnes decidées à n'adopter ni l'un ni l'autre.... sont libres de retirer leur signature.

C'est ce que j'avais prévu : — si je ne suis partisan d'aucun des deux plans, je puis me retirer lors même que je serais membre du Cercle depuis vingt ans, que j'aurais payé exactement ma cotisation chaque fois qu'il a plu à la Commission en exercice de l'augmenter, quand même enfin j'aurais en portefeuille un projet supérieur à ceux que je regarde comme incomplets, insuffisants pour atteindre le but proposé.

Sur cette mise en demeure de se prononcer, des murmures se font entendre.

Beaucoup de membres se lèvent pour sortir.

L'un d'eux, cependant, demande la parole et, pour échapper à l'impasse dans lequel le président nous a renfermés, conteste, à la Commission, la validité de ses pouvoirs et demande la nomination au scrutin d'une commission administrative qui posséderait ainsi le droit :

De dissoudre l'ancienne Société ;
D'en créer une nouvelle ;
De choisir un local convenable ;
D'élaborer un règlement.

C'était mal reconnaître les efforts des membres du bureau qui, sans aucun doute, avaient consacré leur temps et leurs soins à l'étude de la question. C'était ensuite, à mon avis, d'une politesse douteuse, car le président et ses collègues ne pouvaient continuer à siéger avec des pouvoirs contestés dès le début.

Un sociétaire propose vainement de confirmer les pouvoirs de cette Commission.

Mais l'élan est donné : la proposition est formulée ; la moitié des membres se retire, l'autre moitié formule son vote en face des banquettes vides, et l'on se sépare enfin sans avoir obtenu (ainsi que je vous le disais dans ma lettre du 13,) aucun résultat utile.

J'espère, dans une dernière lettre, vous indiquer, peut-être trop tardivement, la voie que je crois la seule bonne en cette occurence.

Recevez, etc.

UN DE VOS ABONNÉS.

(1) A la suite de la séance du 5, la Commission a donné sa démission. Le 13, les Sociétaires du Cercle du Commerce furent appelés à voter, mais les nouveaux Commissaires nommés ont refusé le mandat qui leurs était confié.

Une modification importante vient d'être apportée à la machine Jacquard, par M. Gagnière de Lyon.

Il s'agit de l'application d'un système qui a déjà reçu l'approbation de plusieurs

---

le rouleau de ruban, qui m'est si nécessaire, dans le sac de nuit !

— Il est donc très-brun, mère ? demanda curieusement Blenda.

— Je te dis que j'ai oublié mon rouleau de ruban et qu'il me le faut... Je sais ce que je ferai : nous allons sortir ensemble et, quand nous aurons acheté le châle, je courrai au quartier du Riksdagsman pendant que tu choisiras tes souliers et ton voile. puis tu me retrouveras au bout du marché, à droite. »

Ici elles furent interrompues par l'entrée de la servante qui apportait le café.

« Cet hôtel est très-beau, lui dit notre dame curieuse, et je pense que vous avez beaucoup de voyageurs.

— Mais oui, passablement, je puis le dire.

— J'en étais sûre d'avance — et sans doute des gens de distinction pour la plupart ?

— Oh ! de toutes sortes.

— Personne ne demeure-t-il ici à côté ? On n'entend pas le moindre bruit.

— Là ? — c'est l'appartement du riche comte Creutz de Schonen, il occupe deux chambres, sans compter celle de son domestique, qui est au rez-de-chaussée. Mais, si vous ne l'entendez pas, c'est qu'il dort après son dîner.

— Le comte est sans doute un vieillard?

— Pourquoi donc ça ? C'est, au contraire, un jeune homme, un beau monsieur, et les jeunes messieurs élégants peuvent bien aussi dormir après leur dîner, surtout quand ils ont passé toute la nuit à la table de jeu comme ce comte Creutz.

— Quel bon café, quels délicats biscuits !... Est-il brun ou blanc, le jeune comte ?

— Il a le teinté foncé et les cheveux et les yeux aussi.

— Il est officier probablement ?

— Je n'en sais vraiment rien. Il est habillé comme tout le monde, si ce n'est que sa toilette est très élégante. »

A ces mots, la servante fit une mine qui annonçait que, suivant elle, elle avait surabondamment satisfait la curiosité de ces dames, et elle allait s'éloigner, lorsque Blenda, muette jusqu'alors, demanda timidement :

« Qui avez-vous encore ici ?

— Oh ! nous avons toute la haute volée. Un Russe (ils disent que c'est un prince), deux Anglais et une masse de messieurs et de dames qui vont partir pour Stockholm par le bateau à vapeur. »

Pour le coup, la servante, pressée d'occupations, disparut après ces renseignements d'une longueur extraordinaire.

Mme de Kuhlen se sentait en ce moment dans la position d'une dame fort embarrassée de savoir quelle toilette elle va choisir pour une grande fête. Elle était parfaitement convaincue que le prince russe, les lords anglais — impossible qu'ils ne fussent pas au moins des lords, si pas même des ducs — et le riche comte, s'éprendraient de Blenda, s'ils la voyaient. La verront-ils ? cela dépend du hasard, qui voudra peut-être qu'ils partent tous par le même bateau à vapeur... Mais ici ses grandes espérances faillirent l'étouffer.

« Comme te voilà silencieuse, mère chérie ! — à quoi penses-tu ?...

— Je réflechis à part moi, mon enfant ! Je me rappelle la description d'un château où il y avait, dit-on, des chambres du marbre le plus pur, avec des fontaines jaillissantes et les fleurs les plus divines ; il était d'une construction si extraordinaire que tout y semblait comme enchanté, et je crois — sans pouvoir l'affirmer positivement — qu'il n'avait pas moins de trois ou quatre cents chambres.

— Oh ! je sais : mais c'était un château mauresque !

— Je ne dis pas le contraire ; — mais quel malheur est-ce là ? Un prince maure peut être tout aussi bon qu'un prince russe, et n'a pas moins le droit de parcourir le monde que des pairs d'Angleterre ou des ducs allemands... il y a beaucoup de ducs en Allemagne, et ils ne peuvent pas non plus rester toujours chez eux ; — ces personnages-là voyagent souvent incognito !

— C'est bien possible ; mais les princes maures ne voyagent plus... Ah ! comme j'ai pleuré en lisant leur fuite d'Espagne ! Ils ne sont certainement pas revenus ; — non, il n'y a plus de Maures.

— Eh bien, il y a des grands d'Espagne, chère Blenda, ça ne souffre pas le moindre doute : don Juan, don Sébastien, don Rodrigue, et tant d'autres dont les noms m'échappent. Feu ma grand'mère, qui avait vu le monde, rencontra un jour jusqu'à trois Espagnols à la fois.

— Mais, pour l'amour de Dieu ! comment penses-tu aux Espagnols et aux Maures quand nous devons sortir pour faire des achats ?

— Oh ! la pensée vole. Je veux seulement dire qu'il n'est pas de toute impossibilité qu'il nous arrive telle ou telle rencontre, maintenant que nous sommes en voyage... mais il est temps de penser à tes achats et à mes rubans. Mets ton chapeau et ne baisse pas trop les yeux en marchant dans la rue, chère Blenda !

— Comment ça ?

— Oh ! tu comprends bien !

— Pas le moins du monde.

— En ce cas là écoute : la décence est le plus bel ornement de la femme ; cependant il ne faut pas se montrer ni trop timide, ni affectée, mais regarder sans crainte ceux qui nous regardent. A Dieu ne plaise que quelqu'un puisse dire : « Tiens, voilà une demoiselle campagnarde ! »

— Mais...

— Silence, mon ange ! Je n'entends point par là que tu encourages les regards dont n'importe qui te poursuivrait ; je veux seulement dire que, s'il se présente une occasion naturelle de faire une connaissance convenable, tu dois aussi te montrer telle que tu es naturellement. Je puis t'assurer que personne ne s'avisera d'être inconvenant à ton égard, car tu as l'air aussi résolu que je l'avais moi-même dans ma jeunesse.

— Je ne demande pas mieux que d'être naturelle, et, s'il se présente une occasion comme celle dont tu parles, je me montrerai telle que je suis.

— Bien, mon enfant... et à présent marche ! Je n'ai pas l'air si mal non plus, à ce qu'il me semble — pourvu seulement que le beau temps se soutienne et que nous n'ayons pas besoin de recourir à nos manteaux ! »

A peine sorties de leur chambre, elles rencontrèrent dans la longue salle ce même jeune homme brun qui était sur la porte de l'hôtel à leur arrivée.

En passant à côté d'elles, il les salua fort respectueusement, et son regard s'attacha de nouveau sur la jeune personne avec une expression qui ne trahissait plus seulement de la curiosité, mais un certain intérêt.

Blenda ne porta sur lui qu'un regard fugitif, lequel suffit toutefois pour graver dans sa mémoire les traits de cet homme, qui — sans être beau dans le sens que Blenda attachait à ce mot, c'est-à-dire un jeune homme d'une beauté presque divine, une nouvelle édition du chevalier Egbert Montabor — avait néanmoins, dans son visage viril et agréable et dans toute sa personne, quelque chose de si bienveillant et de si avenant qu'il était impossible de ne pas le remarquer.

En sortant de la salle, les dames se retournèrent malgré elles, et le virent entrer dans la chambre voisine de la leur.

« Oh ! le comte ! murmura Blenda.

— J'en étais convaincue d'avance ! répondit sa mère. Il n'y a qu'un vrai gentilhomme qui puisse avoir cette haute et gracieuse stature, ce maintien aisé.

(La suite au prochain numéro).

Heures de départ des trains de Roubaix pour Lille.

Matin.— 5.17—7.03 — 8,58 — 10.18 — 11.48.

Soir.—12.45—1.55—3.43—5.10—7.27 — 8.23 — 9.33 — 10.40.

Départs de Lille pour Roubaix.

Matin. — 5.30 — 7.20 — 8.45 — 9.55 — 11.20.

Soir.— 12.20—2.05—3,20—5.00—6.00 8.05 — 9.50 — 11.15.